

Mercredi des cendres

Le temps de carême, entraînement au combat spirituel, force dans les privations !

Le premier témoignage de la pratique actuelle de l'imposition des cendres date du X^e siècle. En 1091, le Pape Urbain II rendit la célébration obligatoire pour toute l'Église. Il fût établi alors que les cendres devaient provenir des palmiers utilisés pour le dimanche des Rameaux de l'année précédente.

L'exhortation paulienne, «*Voici maintenant le moment favorable, le voici maintenant le jour du salut!*» (2 Co 6, 2) aide à entrer dans l'esprit du temps du Carême, soit ce temps favorable pour revenir à l'essentiel. Les cendres de nous rappeler. Les cendres nous rappellent qui sommes-nous et d'où venons-nous, nous sommes l'œuvre de ses mains.

En vérité, cette approche à la fragilité humaine revient souvent dans les Saintes Écritures. Pensons à Abraham qui s'adresse à Dieu avec ces mots : «*Voici, j'ai osé parler au Seigneur, moi qui ne suis que poudre et cendre*» (Gn 18, 27) ou Job qui dit : «*Dieu m'a jeté dans la boue, Et je ressemble à la poussière et à la cendre.*» (Jb 30, 19)

Il nous revient aussi à l'idée Mardochée qui pleure le destin de tous les juifs condamnés par le cruel Roi Aman : «*déchira ses vêtements, s'enveloppa d'un sac et se couvrit de cendre. Puis il alla au milieu de la ville en poussant avec force des cris amers.*» (Est 4, 1-2). Mais les habitants de Ninive aussi, qui, convertis par le prophète Jonas, s'habillent de sacs, tandis que leur roi s'asseyait dans la cendre (Jon 3, 5-9), ou Judith qui invite le peuple à faire pénitence pour invoquer l'aide de Dieu contre les envahisseurs : «*Tous les Israélites de Jérusalem, hommes, femmes et enfants, se jetèrent sur le sol devant le Temple, la tête couverte de cendres, et déployèrent leurs sacs devant le Seigneur*» (Jdth 4, 11). Le Seigneur Jésus en personne invoque les cendres comme geste de repentance et contrition : «*Malheur à toi, Chorazin ! malheur à toi, Bethsaïda ! car, si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles se seraient repenties, en prenant le sac et la cendre.*» (Lc 10, 13)

Au centre du Sermon sur la montagne, Jésus commente trois pratiques qui étaient également chères aux yeux des pharisiens : l'aumône, la prière et le jeûne. Les trois vont ensemble et se soutiennent réciproquement, elles embrassent les trois dimensions possibles de toute vie relationnelle : la relation qui regarde autrui par l'aumône, celle qui concerne Dieu par la prière, et la relation à soi et avec le monde par le jeûne (Mt 6, 1-6.16-18).

À ce titre, les gestes extérieurs ne peuvent ne pas correspondre à la sincérité de l'âme et la cohérence des œuvres. C'est la raison pour laquelle, le jeûne a tout à voir avec la sagesse et avec la joie.

Comme l'a explicitement souligné Saint Augustin, «*il faut apprendre à désirer pour être comblés*», le temps de carême serait bien cette opportunité à saisir, pour en faire un réel chemin vers le vrai désir, à savoir que la frugalité le suscite. Dit autrement, bien jeûner peut fort logiquement être considéré comme un acte de sagesse, d'équilibre, d'immense respect. Mu par l'indignation, saint Basile écrivait : «*le jeûne véritable est de s'abstenir des vices ...*»

Nos efforts de carême, nos saintes résolutions, seront-ils de nature à ne pas laisser sans effet la grâce de ce temps favorable ?

Les chrétiens pratiquent le jeûne et l'abstinence de viande comme pénitence certains jours de l'an, régulés par la constitution apostolique *Paenitemini* du 17 février 1966 écrite par pape Paul VI et détaillés par le Code de Droit Canonique (Canon 1252).

En particulier, les fidèles, à partir de leurs dix-huit ans jusqu'au soixante, doivent respecter le jeûne ecclésiastique et l'abstinence de viande deux fois par an, le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint. Le Samedi Saint les deux obligations sont conseillées.

L'usage d'observer le jeûne à l'occasion du Mercredi des Cendres remonte à Sant Grégoire le Grand, VII^e siècle. À l'époque, le mercredi précédent le 1^{er} dimanche de Carême était appelé *caput ieiunii*, «*début du jeûne*», ou bien *caput Quadragesimae*, «*début du Carême*».